Commune de Montigny-en-Ostrevent	**Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2026**

Le 16 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal JUMEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus :

- **sont présents** : Mr Jumeaux Pascal, Mr Laurent Gérard, Mme Martine Fehlich, Mr Szperka Stanislas, Mme Delsert Marie-Ange, Mr Guinchy Jean-Christophe, Mr Siriu Philippe, Mr Kahal Yazid, Mme Genel Cathy, Mr Jakel Christian, Mme Wojciechowski Fabienne, Mme Wailly Henriette, Mr Buquet Julien, Mr Lebecq Nicolas, Mme Tempesta Fanny, Mme Jambart Gyliane, Mr De Cesare Salvatore, Mme Kfoury Rita, Mme Brouwers Annick, Mr Bodin Olivier, Mme Bronsart Karine, Mr Morelle Hervé.

-**sont absents** : Mme Dolata Wendy, excusée, donne pouvoir à Mme Delsert Marie-Ange, Mr Hugoo Daniel, excusé, donne pouvoir à Mr Siriu Philippe, Mme Riccelli Malika, excusée, donne pouvoir à Mme Fehlich Martine, Mr Boutry Stéphane, excusé, donne pouvoir à Morelle Hervé, Mme Pollart Kathy, excusée, donne pouvoir à Mme Bronsart Karine.

Le quorum atteint, la séance est ouverte.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme Fabienne Wojciechowski.

Ajournement du point 4.5 concernant l'affectation des résultats qui sera débattu au mois de septembre : accord à l'unanimité.

4.1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 avril 2026 :

-intervention de Mr Morelle Hervé : demande de la reprise dans son intégralité de son intervention sur le carré musulman.
-intervention de Mr Bodin Olivier : demande la reprise en détail des questions posées par le groupe Montigny Terre d'Ostrevent sur le budget primitif et la justification de l'écart de 6 000 € détecté sur ce budget.
Mr le Maire indique que l'écart de 6 000 € est dû à un problème informatique.
-intervention de Mr De Cesare Salvatore : il précise que son intervention remettant en cause la compétence des femmes au sujet des impôts était une boutade.

Vote du compte rendu (les remarques émises seront ajoutées à celui-ci) :

Contre : 0 Abstention : 4 (Salvatore De Cesare – Rita Kfoury – Olivier Bodin – Annick Brouwers) - Pour : 23

4.2 : Création d'une commission municipale vie associative et inclusion :

Régie par les dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, proposition de création d'une commission municipale permanente nommée «Vie associative et inclusion» composée de neuf membres, le maire étant président de droit il est proposé de nommer 8 conseillers municipaux supplémentaires à la représentation proportionnelle (6 de la liste Mieux Vivre à Montigny, 1 de la liste Montigny Terre d'Ostrevent, 1 de la liste Montigny Rassemblement). Vote au scrutin public accepté par l'assemblée.

Candidats :
Mieux Vivre à Montigny : Kahal Yazid, Guinchy Jean-Christophe, Hugoo Daniel, Szperka Stanislas, Fehlich Martine, Laurent Gérard.
Montigny Terre d'Ostrevent : Bodin Olivier.
Montigny Rassemblement : Bronsart Karine.

Vote : contre : 0 – abstention : 0 – pour : 27

4.3 : Commission Communale des Impôts Directs - Désignation de membres :

Par délibération n°3-2.3 du 29/04/2026 le conseil municipal a désigné 16 commissaires à la CCID (8 titulaires, 8 suppléants).
Rappel-titulaires : Notre-Dame Marie-Madeleine, Lefebvre Aurélie, Pinte Christian, Szperka Maryse, Lecu Olivia, Lecomte Michel, Théry Patrick, Mastragostino Lina, Guyot Jonathan, Bronsart Régis, Dhennin Franck, Boisard Julien, Rivera Jean-Nicolas, Dussart Jérémy, Lamour René, Vandaele Olivier.
La direction régionale des finances publiques a demandé de nommer 16 autres membres, afin de constituer une liste de 32 membres à partir de laquelle seront désignés 16 commissaires par le directeur des finances publiques.
Mieux Vivre à Montigny : Robbe René, Prévost Morgane, Blondel Stéphane, Boutillier Samuel, Szymczak Claudine, Menet Christian, Szperka Audrey, Mastragostino Franco.
Montigny Terre d'Ostrevent : Crinquette Michel (titulaire), Nowak Anne-Marie (titulaire), Van Cappellen Véronique (suppléante), Brouwers Thibault (suppléant).
Montigny Rassemblement : en attente.
Vote à l'unanimité (en attente des propositions de Montigny Rassemblement)

4-4 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 :

Mr le Maire, ne pouvant participer ni au débat ni au vote, propose Mme Delsert Marie-Ange comme présidente de séance pour cette délibération ; proposition acceptée à l'unanimité.
Mme Delsert présente un condensé du Compte Financier Unique, un dossier complet a été remis à chaque élus avec l'ordre du jour.

-Définition du Compte Financier Unique (C.F.U.) :
Le C.F.U. remplace le compte administratif et le compte de gestion et, est commun à l'ordonnateur et au comptable public suite à la dématérialisation de l'ensemble des documents budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives, compte financier unique).
Le C.F.U. donne une information financière plus simple et plus lisible, la confection de ce document s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

-Indicateur de ressources fiscales (moyenne pour les villes entre 3 500 et 10 000 habitants) :
>le potentiel fiscal est de 410,72 euros/habitant pour Montigny (moyenne :1 037,48 euros) ;
>le potentiel financier est de 673,56 euros/habitant pour Montigny (moyenne :1 113,11 euros)
Ces indicateurs sont utilisés dans les calculs permettant de vérifier l'éligibilité d'une commune à diverses dotations de fonctionnement ou fonds de péréquation.

- Ratios 2025 :
Mme Delsert nous présente les différents ratios de dépenses et recettes de fonctionnement par rapport à la population de Montigny, les dépenses d'équipement et de personnel, l'encourt de la dette/habitant (qui est assez faible), un taux d'épargne brute faible qui limite fortement notre capacité de remboursement d'emprunt.
Mme Delsert signale une différence dans l'affectation des résultats votée lors du Conseil Municipal du 29 avril 2026 et les résultats réels à ce jour qui font apparaître une différence de 151 057,71 euros qu'elle propose d'affecter au compte.

-Compte de résultat 2025 :
>Résultat net de l'activité (produits de fonctionnement – charges de fonctionnement et d'intervention) =178 783,52.
>Résultat financier (produits financiers – charges financières) = - 5 281,5
>Résultat de l'exercice : 178 783,52 - 5281,5 = 173 502,02 euros.
Interventions de Mr Morelle qui demande un Plan Pluriannuel d'Investissement : il lui a été répondu que celui-ci sera traité en fin d'année. Il souhaite également connaître le devenir sur les 74 578 € de recettes ni encaissées ni en cours : la réponse sera recherchée.

Proposition au vote :

Contre : 0 - abstention : 4 (Hervé Morelle – Karine Leleux – Kathy Pollart – Stéphane Boutry) - pour : 22 (Mr le maire n'ayant pas participé au vote)

4-5 : ajourné.

4-6 : Participation de la commune à l'opération «Nos quartiers d'été» :

Le dispositif «Les quartiers d'été» vise à soutenir des projets d'animation sociales, culturelles, sportives et citoyennes au bénéfice des habitants prioritaires de la ville, pendant la période estivale, pour développer des actions favorisant le vivre ensemble, la participation citoyenne, les rencontres intergénérationnelles, l'accès au loisir.

Pour l'année 2026, la municipalité souhaite proposer un panel élargi financé par le biais de ce dispositif. La programmation s'étale sur une période allant du 4 juillet au 19 septembre 2026.

Mr Guinchy Jean-Christophe présente la programmation de ces quartiers d'été :
La subvention pour la demande des «quartiers d'été région», faite par l'ancienne municipalité, a été retoquée pour mauvais montage de dossier. Nous avons donc monté un dossier pour une subvention «quartiers d'été état» financée à 80% par l'état et 20 % par la commune.
Déroulement intitulé « Sous le soleil de Montigny » sur 5 dates en 5 thèmes :
1) 4 juillet 2026 : Montigny plage avec nos assos culturelles et sociales
2) 19juillet 2026 : Montigny bouge
<activités sportives
-épreuve type « kho lanta » dans le bois de Montigny
-épreuve de marche de 4 kms
-initiation à différents sports (foot, basket, judo, karaté, danse, tennis de table, tennis….)
<retransmission, le soir, de la finale de la Coupe du Monde de football.
3) 21 juillet 2026 : Montigny citoyen avec intervention du RAID, financé par la Cœur d'Ostrevent Agglo ; 7 activités (pouvant éventuellement provoquer des vocations), proposées aux groupes de 10 personnes à tour de rôle.
4) 1er Août 2026 : Montigny nature
-ateliers de sensibilisation au tri des déchets,
-ateliers créatifs,
-sortie nature sur le thème des oiseaux et fabrication de nichoirs,
-nettoyage des quartiers et découverte des «jardins partagés» et «vergers de l'étang».
5) 19 septembre : Montigny santé

-ateliers de sensibilisation à l'alimentation équilibrée, hygiène de vie, gestion du stress, santé mentale des ados,
-ateliers de 1er secours,
-actions Prev'addict,
-séances de yoga.
La journée se terminera par la diffusion d'un film en plein air « Vice versa 2 », en rapport avec ce qui a été vu en journée.

Une demande de subvention a été déposée le 5 mai 2026. Pour un coût prévisionnel de 12 450 euros et une part subventionnable de 9 960 euros le reste à charge pour la commune est de 2 490 euros.

Vote pour la mise en œuvre de l'opération « nos quartiers d'été 2026 » et de valider le programme prévisionnel qui a été présenté.

Questions de Mme Brouwers A : Le coût des moyens de secours et des agents de sécurité sont-ils inclus ?
Réponse : tous les coûts sont inclus.
Question : Y aura-t-il les secours à chaque manifestation ?
Réponse : non ils ne sont pas toujours obligatoires
Question de Mme Kfoury R : Pour lesquelles ne sont-elles pas obligatoires ?
Réponse : non obligatoires pour les manifestations où il y a le moins de monde ; mise en place pour le 4 et 19 juillet, ainsi que le 19 septembre. Plus de sécurité mise en place le 19 juillet pour la retransmission du match de Coupe du Monde.
Intervention de Mme Bronsart K : Approbation du groupe Montigny Rassemblement pour la mise en place des quartiers d'été qui correspond à un besoin réel pour les familles des quartiers prioritaires de notre commune. Nous saluons la qualité du montage financier qui ne coûtera que 2 490 euros à la commune pour un montant total de 12 450 euros.
Elle demande la communication du programme aux conseillers de l'opposition pour en informer les citoyens ; Mr le maire répond que celui-ci sera détaillé sur le bulletin d'infos municipal distribué fin Juin.
Demande également du nombre de jeunes montignanais concernés ; Mr le maire précise que le bilan sera tiré après les manifestations et il s'agit de la 1ère mise en place du dispositif sous cette forme, en espérant toucher le plus de jeunes possibles.
Quelles actions prévues pour la citoyenneté et l'intergénérationnel ; réponse : la subvention est accordée sous réserve d'incorporer les thèmes imposés par l'état, qui veut mettre l'accent, en particulier, sur la santé des jeunes pour cette année. Quant à l'intergénérationnel, le conseil municipal des enfants va se rendre dans les E.H.P.A.D. (mercredi 24 juin) ainsi que l'école de musique pour une audition. L'intergénérationnel se fera donc via le Conseil Municipal des Enfants et une association.

Vote pour le dispositif des quartiers d'été :

Contre : 0 – abstention : 0 - pour : 27

4-7 : Octroi d'une subvention de fonctionnement à la chorale Edwige en Ostrevent :

Demande d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement 150 euros qui n'a pas pu être traitée lors du conseil municipal du 29 avril 2026 car parvenue tardivement.
Intervention de Mr De Cesare Salvatore qui indique ne plus accorder de subvention à l'association estimant que le solde positif de l'asso (30 000 euros) lui permet de fonctionner ; Mr le Maire précise que cette subvention est demandée afin de monter un projet pour embaucher un chef de chœur et permet de marquer notre attachement aux assos de la commune.
Mr De Cesare n'est pas favorable à l'octroi de cette subvention et indique qu'il ne se gênera pas à voter contre.
Le groupe Montigny Rassemblement indique qu'il votera favorablement pour une asso culturelle qui crée du lien entre les générations.

Proposition de vote pour l'attribution de la subvention :

contre : 0 - abstention : 4 (Salvatore De Cesare – Rita Kfoury – Olivier Bodin – Annick Brouwers) - pour : 23

4-8 : Octroi d'une subvention exceptionnelle aux restaurants du cœur :

Demande d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour le financement d'un voyage pour les bénéficiaires de Montigny en Ostrevent.
Intervention de Mr Morelle Hervé qui souligne que l'association mérite d'être soutenue.
Intervention de Mr De Cesare Salvatore qui encourage ce genre d'initiative et propose de verser les 150 euros de la subvention de la chorale Edwige aux restos du coeur.

Proposition au vote pour l'attribution de la subvention :

contre : 0 abstention : 0 pour : 27

4-9 : Tarification sociale de la restauration scolaire :

Une convention biennale pour la tarification des cantines scolaires à été signée le 27 juin 2024 entre l'état et la commune de Montigny en Ostrevent pour une durée de 3 ans courant à partir du 1er septembre 2024, dispositif mis en place par l'état dans le cadre de sa stratégie de prévention de la lutte contre la pauvreté pour alléger le poids des dépenses d'alimentation des familles défavorisées(tranches Q1, Q2, Q3, Q4) ;
La grille doit comprendre au moins 3 tranches de tarif dont une au moins doit être supérieure à 1 euro.
Lors du CM du 29 avril 2026, il avait été voté 2 tranches tarifaires (Q1, Q2, Q3 à 1euro et Q4 à 2,8 euros).
Considérant que ces tarifs n'ont pas reçu d'exécution, Mr le maire propose d'abroger ce tarif, de revenir au tarif précédent (Q1 : 90 cents, Q2 : 95 cents, Q3 : 1 euro, Q4 : 2,6 euros) afin de pouvoir voter pour une nouvelle grille tarifaire (Q1 : 95 cents, Q2 : 95 cents, Q3 : 1 euro, Q4 : 2,8 euros) qui sera valable à compter du 1er septembre 2026 pour se mettre en conformité avec la directive de l'état.
Intervention de Mr Bodin : il réaffirme que le groupe Montigny Terre d'Ostrevent est toujours défavorable à une augmentation des tarifs de la cantine.
Intervention de Mr Morelle : je constate qu'il s'agit donc d'une erreur administrative et précise que le groupe Montigny Rassemblement reste contre l'augmentation des tarifs de la cantine.

Proposition au vote :

**contre : 8 (Salvatore De Cesare – Rita Kfoury – Olivier Bodin –
Annick Brouwers - Hervé Morelle – Karine Leleux – Kathy Pollart – Stéphane Boutry) -
abstention : 0 - pour : 19**

4-10 : Création d'un emploi fonctionnel de directeur général des ressources :

Mr le maire informe que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Nous allons donc procéder à la création du poste de DGS à temps complet, celui-ci n'étant pas créé à ce jour. Le maire doit pouvoir s'appuyer sur une personne qui aura pour mission de diriger l'ensemble des services, d'assurer le pilotage administratif, financier, juridique et organisationnel de la collectivité.
Il faut un fonctionnaire de catégorie A ou un détachement par le recrutement direct d'un agent contractuel qui n'entraîne pas la titularisation de l'agent et ne peut être conclu ou renouvelé que par un contrat à durée déterminée. Les crédits sont pour cela inscrits au budget.

Intervention de Mr Bodin : en référence aux 2 tableaux des effectifs fournis en annexe de l'ordre du jour qui mettent en évidence la situation avant et après ce CM, il n'apparaît pas de poste supplémentaire entre les 2 tableaux malgré la création d'un nouveau poste.
Réponse de Mme Delsert : D.G.S. représente une fonction, ce sont les grades qui sont repris dans le tableau et la municipalité doit créer la fonction. Il passera en effectif pourvu s'il est attaché territorial ou attaché territorial principal.
Intervention de Mr Morelle : ce point doit être examiner avec rigueur et transparence. Notre groupe, Montigny Rassemblement approuve la création de ce poste, la commune a besoin d'un cadre de direction compétent et il semblerait que ce n'était pas le cas avec la municipalité précédente et nous ne pouvons pas passer sous silence la situation dont nous avons héritée. La gestion des ressources humaines lors de la

mandature précédente a laissé une situation préoccupante : des agents ont été placés à des postes sans disposer des qualifications correspondantes et certaines décisions de recrutement posent question en matière de conflit d'intérêt et de favoritisme dans le recrutement.
Questions :
Qui assure aujourd'hui les fonctions de D.G.S. et à quel niveau de qualification ?
Quels seront les critères de recrutement du nouveau D.G.S. et le mode de sélection ?
Quel est le coût prévisionnel annuel de ce poste ?
Le groupe Montigny Rassemblement votera favorablement la création de cet emploi fonctionnel.

Réponse de Mr le maire :
Actuellement, personne n'occupe le poste de D.G.S. et je tiens à remercier particulièrement les élus et agents qui ont permis la tenue du Conseil Municipal de ce soir. En interne, certaines personnes jouent le jeu pour la bonne marche du service et d'autres pas.
L'annonce d'emploi a été mise à la bourse d'emploi territoriale et on a reçu 21 candidatures dont 8 ont retenues particulièrement notre attention, toutes en catégorie A et un attaché principal. Des entretiens sont en cours de réalisations. Le coût prévisionnel ne peut vous être communiqué précisément car il va dépendre du candidat retenu et de ses prétentions financières, la commune s'étant fixé le seuil de 80 000 euros annuel à ne pas dépasser.
Pour le recrutement, tous les candidats sont inconnus, pas de favoritisme (pas de connaissances personnelles, pas de candidat recommandés…).

Question de Mme Kfoury :
Pour quand est prévu le recrutement ?

Réponse de Mr le maire :
Le dernier entretien est prévu le 23 juin 2026, le lauréat sera connu ie 25 juin 2026 après réunion et consultation entre les 3 personnes ayant effectué les entretiens à savoir, Mr le Maire, Mme Delsert Marie-Ange et Mme Tempesta Fanny.
Nous espérons avoir un D.G.S au plus tard le 1er octobre 2026.

Proposition au vote :

contre : 0 - abstention : 0 - pour : 27

4-11 : Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet :

La collectivité emploie un adjoint technique qui exerce ses fonctions à temps complet alors que son emploi est créé au tableau des effectifs à temps non complet. Il est donc proposé au conseil municipal de régulariser la situation en ouvrant le poste à temps complet et d'approuver la modification au tableau des effectifs, une mesure sans conséquences sur les finances de la collectivité.

Intervention de Mme Bronsart :
Le groupe Montigny Rassemblement votera la proposition sans ambiguïté car l'agent se trouve dans une situation irrégulière dont il n'est pas responsable. Cette situation n'aurait pas dû se produire ou être détectée bien avant. Un suivi rigoureux du tableau des effectifs aurait permis de détecter cette anomalie et nous faisons confiance à la nouvelle municipalité pour que cette situation n'existe plus.
Proposition au vote :

contre : 0 - abstention : 0 - pour : 27

4-12 : Création d'un emploi d'adjoint d'animation 2e classe à temps complet :

Il s'agit de créer un poste en filière animation pour un agent qui n'est plus en capacité d'exercer en qualité d'agent technique. Si, dans les faits, le reclassement est effectif depuis 2023, il convient d'ouvrir le poste couvert par l'agent au tableau des effectifs. Il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, d'approuver la modification au tableau des effectifs.

Intervention de Mr Morelle : un agent travaille depuis 3 ans sans que son poste ne soit modifié au tableau des effectifs ce qui démontre encore les lacunes laissées par la gestion des ressources humaines précédentes.
Intervention de Mr Bodin qui demande s'il y aura un emploi technique en moins au tableau des effectifs.
Réponse : cela doit passer en Comité Social Territorial.

Proposition au vote :

contre : 0 - abstention : 0 - pour : 27

4-13 : Création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 2e classe à temps non complet :

Evolution en grade d'un agent de la collectivité qui sera proposé au tableau d'avancement
Intervention de Mme Bronsart : Il est normal, pour le groupe Montigny Rassemblement, de proposer de l'avancement aux agents méritants.
Création d'un emploi et modification au tableau des effectifs.

Proposition au vote :

contre : 0 - abstention : 0 – pour : 27

4-14 : Recrutement d'animateurs pour le centre de loisirs :

1 animateur pour 8 enfants en section maternelle (4 à 6 ans), 1 animateur pour 12 enfants en section élémentaire (6 à 14 ans) ; durée hebdomadaire de 35h pour 5 jours de travail. Le nombre d'animateurs pourra être renforcé en fonction du public accueilli.
Priorité donnée aux animateurs diplômés.
Intervention de Mme Bronsart : souligne la priorité donnée aux animateurs diplômés et le respect des ratios réglementaires d'encadrement. Elle souhaite également que les familles soient informées plus tôt, par le biais de notes, notamment pour les réponses.

Proposition au vote :

contre : 0 - abstention : 0 - pour : 27

4-15 : Convention de stérilisation des chats errants :

Association chats errants&co - convention pour capture et stérilisations des chats errants et remise en liberté. Bilan fait une à deux fois par an.
La commune s'engage à verser à l'association, dans la limite de 2 000 euros /an le montant correspondant aux captures et stérilisations réalisées.
Modification au niveau de sa reconduction, par tacite reconduction, 1 an renouvelable 2 fois.

contre : 0 - abstention : 0 - pour : 27

Questions diverses : (questions posées par Mme Rita Kfoury (Montigny Terre d'Ostrevent) et Mr Herve Morelle (Montigny Rassemblement)).

Montigny Terre D'Ostrevent :

1- Commissions municipales :

Est-il envisagé de mettre en place un calendrier annuel prévisionnel des différentes commissions municipales, afin de permettre aux élus de mieux organiser leur agenda ? Dans ce cadre, la municipalité pourrait-elle veiller, dans la mesure du possible, à éviter la tenue de ces réunions les dimanches et jours fériés, ainsi qu'à privilégier des horaires compatibles avec les contraintes professionnelles et familiales des élus, en les programmant au plus tard à 19 heures ?

2- Projets 2026 :

Lors du dernier conseil municipal, vous vous étiez engagé à nous présenter les investissements prévus à moyen et long terme sur le mandat. **Pouvez-vous nous préciser aujourd'hui quels sont ces investissements, leur calendrier de réalisation ainsi que les priorités retenues par la municipalité ?**

3- Boîte à livres :

La présence d'une boîte à livres à la gare revêt une importance particulière. Ce lieu de passage quotidien est fréquenté par de nombreux voyageurs qui peuvent profiter de leur temps d'attente pour découvrir un ouvrage, en emprunter un ou en déposer un. Cette initiative favorise l'accès à la lecture pour tous, encourage le partage culturel et valorise le travail réalisé par les jeunes du CME. Malgré les difficultés rencontrées avec le premier équipement, il apparaît souhaitable qu'une solution pérenne soit rapidement mise en place afin de maintenir ce service apprécié des usagers.
Lors de la réunion de la commission Éducation, vous avez indiqué que le projet de boîte à livres initié par le CME 2024-2025 allait être maintenu et développé par l'installation de nouvelles boîtes à livres. **Pouvez-vous préciser le calendrier envisagé pour cette mise en œuvre et indiquer à quelle échéance les habitants pourront bénéficier de ces nouvelles installations ?**

4- Ville propre :

De nombreux habitants s'interrogent sur l'état d'entretien de certains espaces de la commune. Le manque de désherbage observé dans plusieurs secteurs, notamment dans les cimetières lors de la Fête des Mères, a été particulièrement remarqué.
De même, les abords de certaines résidences gérées par les bailleurs sociaux semblent souffrir d'un entretien insuffisant.
Quelles mesures la municipalité compte-t-elle prendre pour améliorer durablement la propreté de la ville et compte-t-elle rappeler aux bailleurs sociaux leurs responsabilités en matière d'entretien de leurs espaces extérieurs ?

Montigny Rassemblement
En tant qu'élus, nous sommes régulièrement interpellés par de nombreuses familles montignanaises qui regrettent l'absence d'initiatives de la municipalité à l'occasion de la Fête des Mères. Beaucoup d'habitants constatent, avec une certaine amertume, que les communes voisines se saisissent de ce moment fort de l'année pour honorer les mamans, renforçant ainsi les liens intergénérationnels et la convivialité locale.
La Fête des Mères est une tradition ancrée, un symbole de transmission, de mérite et de cohésion familiale. Nous estimons qu'il est dommage que Montigny-en-Ostrevent reste en retrait sur un sujet si fédérateur.
C'est pourquoi, dans un esprit constructif, le groupe « Montigny Rassemblement » souhaite vous soumettre plusieurs propositions simples, concrètes et à moindre coût pour la commune, afin de marquer cet événement :

- **Une distribution symbolique : Offrir une rose ou une attention symbolique aux mamans. Une action simple, humaine, qui soutiendrait par la même occasion nos commerçants locaux.**

- **Une mise à l'honneur ciblée en Mairie : Organiser une brève réception conviviale pour mettre à l'honneur les mamans de familles nombreuses ou les jeunes mamans ayant accueilli un enfant dans l'année.**

- **Une valorisation via nos services Enfance : Mettre en place un concours de dessins ou de poèmes au sein de l'Accueil de Loisirs (ALSH), avec une exposition des œuvres des enfants dans le hall de la Mairie ou sur le site internet de la ville.**

Ces initiatives demandent un investissement budgétaire dérisoire mais possèdent un impact humain et social fort pour notre population.
À l'approche de cette célébration, je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si de telles actions sont envisageables au sein de notre commune, afin de répondre aux attentes légitimes des familles de Montigny.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Réponses apportées par Mr le maire, Mme Delsert, Mme Genel, Mr Sperzka :

1. Commissions communales (Question du groupe d'opposition « Montigny Terre d'Ostrevent »)
J'ai répondu personnellement à cette question. Initialement, ces commissions devaient se tenir deux mois après l'investiture. Ayant pris du retard, j'ai exigé qu'elles se réunissent impérativement avant le conseil municipal du 16 juin, ce qui a quelque peu bousculé le planning.
Compte tenu de mes contraintes calendaires et professionnelles, et en ma qualité de président de droit de chaque commission, il a fallu adapter l'organisation pour pallier mon absence si nécessaire. De plus, j'ai rappelé qu'en tant qu'élus, nous sommes au service de la commune 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Aucun texte réglementaire n'interdit la tenue d'une commission le week-end, dès lors que les convocations sont envoyées dans les délais légaux.
2. Investissements (Question du groupe d'opposition « Montigny, terre d'Ostrevent »)
Madame Marie-Ange Delser, adjointe aux finances, a pris la parole pour préciser que nous nous étions donné une année d'observation. Cette prudence était pleinement justifiée au vu d'un budget précédent déjà bien entamé à notre arrivée.
Concernant les investissements majeurs du mandat, j'ai rappelé ma volonté de prioriser la mise aux normes P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite) de notre voirie, ainsi que le déploiement maximal de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de nos bâtiments publics.
3. Boîte à livres (Question du groupe d'opposition « Montigny, terre d'Ostrevent »)
Madame Genel a répondu à cette question. Comme évoqué lors de la commission éducation, il s'agit d'un excellent projet qu'il est hors de question d'abandonner. Nous allons solliciter la participation du Conseil Municipal des Enfants pour enrichir ce projet d'idées nouvelles. L'objectif est de redéployer cette boîte à livres pour les usagers de la gare, tout en la plaçant dans un lieu sécurisé et sous surveillance, comme à la Mairie, avec l'implication des enfants.
4. Propreté de la commune et des cimetières (Question du groupe d'opposition Montigny Terre d'Ostrevent)
Je suis intervenu sur ce point pour souligner l'ironie de cette question. Pour répondre concrètement à la situation, nous avons procédé au recrutement de deux agents (sous contrats de 24 heures par semaine, effectifs jusqu'au 2 octobre). Ces agents ont pour mission exclusive l'entretien et le désherbage de nos cimetières tout au long de leur contrat. Le temps nécessaire aux procédures administratives de recrutement explique le démarrage légèrement tardif des opérations.
5. Fête des Mères / Parentalité (Question du groupe d'opposition Montigny Rassemblement)
J'ai apporté une réponse sur ce sujet en exposant notre projet de faire évoluer cette célébration. La structure des familles change (familles monoparentales, pères ayant la garde exclusive, familles homoparentales, familles recomposées) ; il nous paraît donc logique de créer une Fête de la Parentalité. Ce projet, qui mettra à l'honneur les mamans comme les papas, verra le jour au cours de notre mandat.

Projet phare de Mr le maire : remise aux normes des chaussées et trottoir ainsi que de l'éclairage pour le déplacement des personnes à mobilité réduite. Priorité également à la sécurité des agents du service au travail, remise en état des écoles pour assurer la sécurité des enfants.
L'investissement se fera sous condition de subventions des projets sur un calendrier pluriannuel.
La municipalité est en phase de découvertes des différents travaux à réaliser, n'étant en place que depuis 3 mois.
Recrutement d'agents techniques pour la création d'une brigade verte.
Evocation d'une fête de la parentalité pour l'année 2027 (en remplacement de la fête des mères).

Monsieur le Maire clos la séance à 21h12.

La secrétaire de séance,
Fabienne Wojciechowski.

Le Maire,
Pascal JUMEAUX.

MAIRIE DE MONTIGNY-en-OSTREVENT (Nord)